ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Scieries

Question écrite n° 1685

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les difficultes que rencontrent actuellement les exploitants forestiers et scieurs, qui subissent de plein fouet le ralentissement de la construction ; de plus, ils sont concurrences par les importations des pays de l'Est qui alimentent le marche des bois a des conditions particulierement basses. Aussi un certain nombre d'entreprises qui sont actuellement de petite et moyenne importance deposeront leur bilan, avec des consequences dans le domaine de l'emploi, si des mesures ne sont pas prises pour relancer ce secteur economique. Il lui demande, en consequence, les mesures qu'il envisage de prendre afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les exploitants forestiers et les scieurs traversent, depuis plusieurs mois, une grave crise due a la conjonction de plusieurs facteurs : tempetes de 1990, qui ont abattu en France et en Allemagne pres de 100 millions de metres cubes de bois et ont largement destabilise le marche ; recession economique, notamment dans le secteur du batiment, qui represente le principal debouche des entreprises du bois ; importations massives de sciages resineux a bas prix en provenance des pays nordiques, a la suite des tres fortes devaluations monetaires de la Suede et de la Finlande. L'impact des. pays de l'Est ne doit pas non plus etre minimise, par exemple dans le secteur de la palette. Face a ces difficultes, qui mettent en danger l'equilibre economique de la filiere foret-bois, le Gouvernement a decide et mis en oeuvre, a la suite de la rencontre, le 7 mai, entre le Premier ministre et les organisations professionnelles concernees le 7 mai, tout un ensemble de mesures afin, notamment, d'alleger la tresorerie des entreprises du bois : le paiement de la taxe de 1,3 p. 100 sur les bois ronds, qui est prelevee au profit du BAPSA, est ainsi reporte a la fin decembre ; une dotation de 30 MF, en faveur de ce secteur, a ete votee par le Parlement lors de la derniere loi de finances rectificative. Elle doit permettre d'aider les exploitants forestiers et les scieurs dont la tresorerie est degradee et qui ont du faire appel a des credits a court terme. Cette mesure est applicable a l'heure actuelle. Enfin, le Gouvernement a demande avec insistance a la Commission des communautes europeennes l'instauration d'une clause de sauvegarde envers les pays nordiques, afin de limiter leurs exportations de sciages resineux a bas prix. A ces mesures, il convient d'ajouter les efforts effectues par l'Office national des forets, a la demande du ministere de l'agriculture, afin de reporter de six mois le paiement des echeances dues en fevrier par les exploitants forestiers. Enfin, le dispositif elabore par le Gouvernement en faveur des PMI-PME beneficiera largement aux industries du bois, de meme que la relance du batiment.

Données clés

Auteur : M. Berthol André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1685
Rubrique : Bois et forets

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1467
Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2419